

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE WEB CALL STUDIO & CLOUD RECORDING POUR LES PARTENAIRES DISTRIBUTEURS

Version 1.5 2024 05 05

COMMERCIALISATION - DISTRIBUTION

Phone Design a une activité de studio d'enregistrement sonore.

Phone Design commercialise principalement l'ensemble de ses prestations : messages d'accueil téléphonique, voix off et créations musicales, via un réseau national et international d'entreprises issues des technologies de l'information et des communications (Opérateurs, Intégrateurs, ESN, MSP, Centres de contacts ...) qu'elle appelle Partenaire ou Partenaire Distributeur.

MARQUE BLANCHE ET SITE WEB DEDIE

Pour cette sous-traitance, Phone Design met à la disposition de ses partenaires distributeurs tous les outils nécessaires à la production, la promotion et la vente de ses prestations. Ces programmes de partenariats standards ou sur mesure, avec accompagnement du client final ou en Cloud, ses API, sont principalement proposés en **Marque Blanche**.

La marque blanche est un service conçu pour que les Partenaires Distributeurs reprennent à leur compte et commercialisent sous leur propre marque les services du studio Phone Design.

Il s'agit donc d'un mécanisme commercial de mise à disposition d'outils et de produits, sans citer la marque, ni l'origine de l'information transmise.

Pour une majorité de partenariat, Phone Design est donc amené à créer un site web dédié, au nom et aux couleurs du partenaire distributeur. Le partenaire accepte donc que Phone Design puisse déposer, acheter un nom de domaine en conséquence du nom du studio à créer (par exemple : www.raison_sociale_du_partenaire-studio.com). Le partenaire distributeur accepte que Phone design utilise son logo et son nom pour créer et illustrer ce site web Studio. Le partenaire distributeur accepte que le site web Studio, les outils et les données clients soient hébergés par les propres moyens de Phone Design.

Le site web ainsi créé au nom de notre partenaire contient un catalogue musical avec plus de 700 musiques sans droits et des milliers de musiques du commerce, un casting de voix de comédiens(nes) professionnels sous contrat artistique, une bibliothèque d'exemples de messages (généraux et métiers) et le bandeau de communication du moment. Les sites web studio avec Accompagnement présentent également nos offres de fidélisation : Pack Open Studio & MusiC Unique.

Le Partenaire Distributeur peut faire la promotion de son site internet studio, le référencer. Toute commande prise au nom du Studio et acceptée par le Partenaire Distributeur sera honorée d'un point de vue enregistrement studio par Phone Design et honoré d'un point de vue technique et installation par le Partenaire Distributeur.

Phone Design s'engage à ce que l'URL du site web studio soit restituée au Partenaire Distributeur sous 15 jours sur simple demande écrite.

Phone Design n'est pas tenu pour responsable lorsque les produits ou services vendus sont révélés avec leur véritable origine à un client final.

ENGAGEMENT DE NON-CONCURRENCE

Phone Design certifie et s'engage à ne pas effectuer de vente en direct aux clients utilisateurs finaux pour lesquels il aura exécuté des commandes de messages **pendant le contrat et même après rupture** du contrat ou de la charte, sauf dérogation écrite de la part du Partenaire Distributeur et sauf si le client utilisateur n'est plus en contrat avec le Partenaire Distributeur. Pour respecter cet engagement, il faut que Phone Design puisse identifier lesdits clients finaux et disposer au minimum de leur raison sociale, adresse complète et numéro de téléphone principal.

Par contre, si un autre Partenaire Distributeur, que celui d'origine d'une fiche client final, passe commande, Phone Design honorera ses directives.

A noter que dans le cadre de marchés nationaux ou internationaux, pour des entreprises multi sites dont le partenaire n'est pas en contrat avec au moins la moitié des « agences », Phone Design peut être amené à travailler directement et proposer un contrat cadre. Si un tel contrat multi sites direct existe déjà au moment où le Partenaire Distributeur devient l'intégrateur d'une ou de toutes les agences, Phone Design pourra rester le fournisseur direct d'une telle entreprise.

EXTRANET

Le compte Extranet est une interface qui confie aux partenaires distributeurs une autonomie totale pour la visualisation du suivi des commandes, des productions, des livraisons, du parc abonnés, des factures, sous forme de tableaux de bord interactifs. Spécialement conçu pour la vente indirecte, le compte Extranet est une solution 100% automatisée, accessible via une interface simple, loguée et sécurisée, qui permet aux partenaires de gérer l'intégralité des services destinés à leurs clients et collaborateurs.

PHONE DESIGN adresse au Partenaire Distributeur un identifiant et un code d'accès lui permettant de se loguer à son EXTRANET en tant qu'administrateur. Ce compte administrateur permet l'accès à tous les modules de l'extranet, données comptables comprises.

Phone Design peut également envoyer d'autres identifiants et code d'accès à la demande du Partenaire pour obtenir un ou plusieurs user ou compte de suivi. Ce deuxième type de compte est paramétrable pour ne donner l'accès qu'à certains modules et ou fonction de l'extranet. Les deux types de comptes d'accès peuvent être créés pour autant de collaborateurs du Partenaire que souhaités sur simple demande.

Ces codes d'accès ne reposent que sur une concession de droits d'accès à nos plate formes. Phone Design ne pourra pas être tenu pour responsable de tout transfert à d'autres personnes que celles indiquées au contrat ayant obtenues des droits d'utilisations.

Le Partenaire Distributeur s'assurera donc de la confidentialité de chaque login et code d'accès qui lui aura été confié. Toute transmission de données effectuée à partir du login du Partenaire Distributeur sera réputée avoir été effectuée par ce dernier.

Toutes pertes, détournements ou utilisations non autorisés d'un login et/ou d'un code d'accès et leurs conséquences relèvent de la responsabilité du Partenaire Distributeur. Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, le Partenaire Distributeur s'engage à avertir Phone Design sans délai, par message électronique ou par lettre, afin que ce dernier procède au changement immédiat du login confié.

PROGRAMME DE PARTENARIAT « WEB CALL STUDIO »

WEB CALL STUDIO est le nom du programme de partenariat **avec** Accompagnement.

Dans le cadre de l'accompagnement client (demande du Partenaire Distributeur d'appeler son client, de le conseiller et/ou de le fidéliser), les équipes du service client de Phone Design communiquent par téléphone, mail ou courrier au nom du dit partenaire auprès de ces clients dits **client finaux**. Phone Design ajoute le mot « Studio » derrière la raison sociale du Partenaire pour se faire. Phone Design se présente en ce nom pour communiquer

ou conseiller les clients finaux du dit partenaire distributeur qui l'accepte.

A chaque nouvelle commande de message, l'équipe conseil appelé « Service Clients » entre en contact avec le client final pour lui proposer de rédiger ses messages et l'aider à faire ses choix d'une manière générale. Les conseillers sont disponibles chaque jour ouvré de l'année de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Chaque dossier fait l'objet d'un suivi actif pendant 1 mois, incluant différentes sollicitations de notre part (appels, mails). En l'absence de retour ou d'élément permettant d'avancer sur la production, la prestation est suspendue et facturée. Le client dispose ensuite d'un délai de 12 mois pour finaliser ses instructions.

DEVIS

S'il le souhaite, le Partenaire Distributeur peut demander à ce que « son Studio » réalise des devis à ses clients concernant les travaux Studio. Il est convenu par avance « une mention devis » rédigée en commun et validée par le Partenaire Distributeur à faire apparaître sur chaque devis. Cette mention décrit les particularités et le montant des frais techniques de mise en place des messages. Cette mention et le descriptif du calcul sont inscrits au process de l'Extranet.

Les devis acceptés sont alors retransmis au Distributeur pour qu'il les facture. Dans le cadre de l'Ouverture de Compte, il est convenu par avance, que le devis accepté du client final peut valoir Bon de Commande pour PHONE DESIGN, ou, s'il faut une confirmation de commande de la part du Distributeur.

ESPACE CLIENT

Un espace personnalisé appelé **Espace Client**, accessible par l'email du contact et son N° de client studio est mis à la disposition de chaque client final pour la saisie de ses directives, l'écoute des messages pour validation, l'accès à l'historique et l'éventuel téléchargement des messages déjà enregistrés ainsi que le Mix & Play quand ils y sont autorisés par nos partenaires.

PROGRAMME DE PARTENARIAT « CLOUD RECORDING »

CLOUD RECORDING est le nom du programme de partenariat **sans** Accompagnement.

Au préalable, le Partenaire Distributeur réserve et paye un crédit de messages. Chaque crédit est valable pendant 3 ans. Le crédit peut également pourvoir aux commandes qui nécessitent un accompagnement, au tarif «avec accompagnement ».

Un module de commande en ligne intégré à l'extranet permet la création de messages d'accueil téléphonique avec ou sans musique du catalogue (sans droits ou du commerce) sans accompagnement pour le conseil, de type : Pré Décroché, Attente, Répondeur, SVI... Ce module de commande en ligne permet de suivre les débits, passer les commandes, saisir les coordonnées du client, le ou les contacts, provisionner ou commander le nombre de messages à créer : type, langues, durée, format. Des mails automatiques sont envoyés au client final (Identifiant + Code Accès) pour qu'il saisisse ses choix sur le site internet Studio. Des relances automatiques sont envoyées selon le délai notifié (date de Validation en ligne) par le partenaire.

Le Partenaire Distributeur peut saisir à la place du client final sur l'espace Studio s'il dispose des choix de son client. Le casting des voix propose exclusivement les langues suivantes : Français, Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Néerlandais, Chinois, Russe, Américain, Arabe, Portugais, Flamand, Français Canadien.

Le délai appelé « Validation en ligne » qui est saisi par le partenaire va permettre de relancer jusqu'à 3 fois le client final par mail pour qu'il n'oublie pas de se connecter et de confirmer ses directives. (Les mails sont créés automatiquement par notre serveur ; un collaborateur de Phone Design les contrôle systématiquement avant leurs envois et le Partenaire reçoit une copie). Une semaine avant la date fixée de validation en ligne, le 3ème et dernier mail de relance préviendra le client que sauf directives envoyées avant 72h, les messages semi personnalisés qui lui sont présentés dans son espace personnel (Raison Sociale + phrase type de message escompté) seront produits et livrés. D'une manière générale, quelques soient les circonstances, la validation d'une commande Cloud Recording entraîne le débit en valeur message du crédit disponible.

Ce débit est définitif. Le Partenaire a également la possibilité de passer une commande Cloud Recording « sans délai » pour que son client ait un ou plusieurs messages provisionnés à utiliser quand il le souhaite. A défaut de validation de la part du client dans un **délai de 12 mois**, la commande sera considérée comme clôturée et le client n'y aura plus accès.

Le Studio crée les messages et invite le client final à les écouter sur son espace personnalisé. Le site lui demande de valider le message ou de créer une demande de SAV.

Si la demande SAV est justifiée (prononciation indiquée et non respectée, montage, mauvaise interprétation), le studio corrige automatiquement sous 24h les messages.

Si la demande SAV est injustifiée (changement de texte, comédienne, musique, prononciation non indiquée ou changement des directives validées d'une manière générale), le mail de demande SAV est retourné au Partenaire pour qu'il traite la demande. Les messages sont alors débités et livrés, il faut passer une nouvelle commande.

ATTENTION : aucun conseil ni contact téléphonique ne peut avoir lieu dans le cadre d'une prestation en Cloud Recording.

MIX & PLAY

Mix & Play est un web service gratuit mis à la disposition de nos Partenaires et de leurs clients pour l'actualisation musicale illimitée des messages enregistrés par Phone Design.

Phone Design octroie à ses Partenaires une exploitation non exclusive et non cessible d'utilisation du service Mix & Play. Ce service peut uniquement être utilisé au nom du partenaire pour les besoins de ses propres clients.

Les messages peuvent être remixés avec des musiques du commerce ou libres de droit.

Les messages qui ont été commandés avec une musique après le 01/01/2016 sont pratiquement tous éligibles au Mix & Play. Aucun recours de la part du Partenaire ne peut être envisagé pour la remise à disposition de fichiers dans cette interface de mixage automatique.

Les messages dont le studio doit assurer le téléchargement (via boîtier externe type ADAGIO, GSM...) ne sont pas disponibles pour ce service. Cependant si certains messages se trouvaient être disponibles au remixage par mégarde, il est à noter que Phone Design ne les téléchargerait pas gratuitement.

Il n'existe aucun archivage des remixages et/ou téléchargement Mix & Play. Le remixage automatique se fait message par message avec téléchargement associé selon les formats de téléphonie proposés.

WAVAPI

L'API Phone Design est une interface RESTful permettant d'interroger et de configurer les paramètres des services Phone Design, tels que : Catalogues (Comédiens, Musiques), Commande de messages, Indicateurs de suivi, Téléchargements des messages (Chaque message créé dans nos studios dispose d'une référence ID unique).

Le WAVAPI permet de voir nos applications comme un ensemble de services du métier de la production de messages sonores et de leurs intégrations, structurés et correctement décrits, dialoguant selon un standard international.

Le Manuel des fonctions et les conditions d'utilisation sont accessibles sur www.wavapi.com

NOMINATION D'UN RESPONSABLE STUDIO

Le partenaire distributeur nommera parmi ses collaborateurs un **Responsable Studio** dédié aux solutions de gestion du studio. Il est expressément indiqué que la boîte mail du Responsable Studio, communiquée lors de la souscription aux services My Phone Design constitue l'adresse e-mail principale du Partenaire distributeur. Phone Design se réserve le droit de communiquer avec le Responsable studio sur cette adresse pour l'informer de l'évolution des présentes conditions ou de son compte. Le Partenaire Distributeur s'engage donc à ce que son Responsable Studio consulte régulièrement les messages adressés par Phone Design à son adresse e-mail principale. Toute communication réalisée par Phone Design auprès du Responsable Studio à son adresse e-mail principale est réputée avoir été reçue et lue par le Responsable Studio. Phone Design se réserve par ailleurs le droit de communiquer à tout moment avec ses Responsables Studio par tous les moyens dont il dispose.

DURÉE ET RENOUVELLEMENT

La durée du Partenariat au travers de la Charte ou du Contrat de Partenariat est prévue pour une période de 12 mois et prend effet au jour de la réception du bon de réservation ou contrat signé. Il se renouvellera ensuite par tacite reconduction pour une période de 12 mois, et ainsi de suite, à défaut par une des parties d'avoir notifié à l'autre sa résiliation par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant préavis de 2 mois avant échéance.

TARIF ACHAT - TAUX DE REMISE

Les Partenaires Distributeurs disposent d'un tarif achat pour toutes les prestations Phone Design. Ils bénéficient généralement d'une remise constatée de 50% sur la tarification public des prestations de messages d'accueil téléphoniques et de 20% sur les produits MusiC Unique et Text To Voice.

STOCKAGE DES MESSAGES

Le stockage des messages (quel que soit le nombre) est garanti pendant une durée de deux (2) ans à compter de leur livraison. Les messages sont constatés archivés et accessibles gratuitement pour une réutilisation par nos partenaires distributeurs pendant cette période. Cependant, Phone Design ne s'engage pas à ce que tous les messages soient accessibles et recommande à ses Partenaires Distributeurs de stocker par eux-mêmes les messages qu'ils ont commandés.

GARANTIE DE CONFORMITE AU RGPD

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018.

A cette fin, Phone Design garantie sa conformité au RGPD pour la sous-traitance de données personnelles et déclare à son partenaire distributeur:

- qu'il présente les garanties requises quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences du RGPD (règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 Avril 2016) et garantisse la protection des droits de la personne concernée,
- qu'il traitera les données personnelles conformément au RGPD et aux instructions du responsable du traitement,
- qu'il respectera scrupuleusement les obligations mentionnées à l'article 28 du RGPD et, plus généralement, l'ensemble des règles imposées par le RGPD pour le traitement de données personnelles.

- qu'il dispose d'un délégué à la protection des données à caractère personnel (DPO) dont les coordonnées sont : Dave LOES - Responsable Informatique – 6 Rue Claude Jobert 10000 Troyes
- qu'il tient à jour par écrit un registre des activités de traitement, lequel pourra être communiqué intégralement ou partiellement sur simple demande formulée.
- qu'il se porte garant de la conformité des éventuels sous-traitants ultérieurs, lesquels seront portés à la connaissance de son partenaire distributeur.
- qu'il respectera scrupuleusement ses obligations d'assistance et de conseil.
- qu'il notifiera dans les 2 jours ouvrés de leur révélation, les violations de données qui l'affectent ou qui affectent les sous-traitants ultérieurs.
- que cette notification est conforme aux exigences de l'article 33 du RGPD et qu'elle contient notamment: la description de la violation et son ampleur, le nom de l'éventuel DPO ou d'un autre point de contact, la description des conséquences probables, la description des mesures prises ou que le responsable se propose de prendre pour remédier à la violation des données.
- qu'il met en œuvre des mesures de sécurité physique, de sécurité logique et de formation adaptées au contexte et qu'il respecte l'article 32 du RGPD (sécurité et confidentialité des données).
- qu'il met en œuvre les mesures de protection intégrée de la vie privée (privacy by design) et de «privacy by default» telles que définies par le RGPD et en particulier ses articles 24, 25.
- qu'il garantit que les données sont conservées uniquement dans les lieux prévus au contrat et, en tout état de cause, qu'il n'y a aucun flux de données hors de l'Union Européenne. Si de tels transferts étaient envisagés, ils devront satisfaire aux exigences prévues par le RGPD et la loi française (décision d'adéquation, accord international, clauses contractuelles type, binding corporate rules, consentement).
- qu'il a mis en œuvre des mesures de nature à permettre l'exercice des droits qui leur sont reconnus par les personnes concernées (information, accès, communication, opposition / droit à l'oubli, limitation, portabilité).
- qu'en fin de contrat il avertira le Partenaire Distributeur et lui il laissera un temps raisonnable pour récupérer les données dans un format facilement exploitable.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'objet du traitement, sa durée, sa nature, sa finalité, les catégories de personnes concernées, sont consultables sur le site www.myphone-design.com à la rubrique Mentions Légales / Consultez notre politique de protection des données personnelles.

LICENCE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le distributeur s'engage à ne faire aucune reproduction, même partielle et sous quelque forme que ce soit, des messages, voix et musiques livrés par PHONE DESIGN, et ce sous peine de résiliation immédiate de la Charte ou Contrat et sous réserve de tous dommages et intérêts. PHONE DESIGN, ayant sa responsabilité engagée en matière de messages destinés à être diffusés sur des réseaux publics, se réserve le droit de ne pas créer de messages susceptibles de provoquer des poursuites judiciaires de la part de tiers, de même que des messages susceptibles d'être en infraction vis-à-vis de la réglementation et de la législation en vigueur. Toute réclamation devra être faite par lettre recommandée au siège de la Direction Générale de PHONE DESIGN, dans un délai maximum de 8 jours à peine de forclusion.

PROPRIÉTÉ

Les messages constitués demeureront la propriété exclusive de PHONE DESIGN jusqu'à leurs règlements par le Partenaire Distributeur.

RUPTURE DE CONTRAT - RECOURS

En cas de non-respect par le Partenaire Distributeur d'une clause quelconque du présent contrat et notamment en cas de non-paiement des sommes dues et 15 jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet, PHONE DESIGN pourra résilier de plein droit le contrat sans formalité et aux frais du Partenaire Distributeur. La totalité alors des sommes restant dues, deviendra immédiatement et de plein droit exigible, et inclura une indemnité forfaitaire (en application de l'article 1226 et suivants du Code Civil modifié par Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2 - portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations NOR : JUSC1522466R)), équivalente à la totalité du montant annuel des loyers à échoir jusqu'à l'échéance du présent contrat.

En outre, les sommes versées au titre de loyers d'avance resteront acquises à PHONE DESIGN, sans préjudice de tous dommages et intérêts s'il y a lieu.

Les faits suivants constitueront, notamment, une clause de rupture de contrat :

- non-paiement par le Partenaire Distributeur des sommes dues à PHONE DESIGN dans les 60 Jours.
- insolvabilité du Partenaire Distributeur, ouverture d'une procédure de liquidation de biens ou règlement judiciaire contre le Distributeur.

Recours. En cas de rupture de contrat, PHONE DESIGN peut intenteur une action judiciaire appropriée pour faire exécuter les obligations et termes du contrat par le Partenaire Distributeur ou pour obtenir les indemnités pour non-exécution desdites obligations et termes.

RESPECT DES LEGISLATIONS ANTI-CORRUPTION

Chaque Partie s'engage à respecter les législations anti-corruption et notamment les dispositions issues de la Loi Sapin 2.

MODES DE RÈGLEMENT

France / Europe

Première commande

Compléter un dossier d'ouverture de compte fourni par phone Design + un R.I.B.

Attention : ces conditions sont applicables pour tout Partenaire Distributeur n'ayant pas passé de commandes durant les 12 derniers mois.

Livraisons Suivantes

Règlement à 45 jours Fin de Mois à titre dérogatoire ou 60 jours Net maximum, par chèque, virement ou prélèvement. En cas de dépassement de l'encours autorisé, une acceptation de prélèvement automatique sera obligatoire et devra accompagner la commande pour que celle-ci soit traitée.

Règle générale sur les délais de paiement conformément aux directives de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes :

Le délai convenu entre les parties pour régler les sommes dues ne peut dépasser soixante jours nets à compter de la date d'émission de la facture ou, à titre dérogatoire, 45 jours fin de mois, sous réserve que ce délai dérogatoire soit inscrit dans le contrat et ne constitue pas une discrimination manifeste à l'égard du créancier. De plus, le délai de paiement des factures périodiques (prévues au 3 du I de l'article 289 du Code général des impôts) ne peut dépasser quarante-cinq jours à compter de la date d'émission de la facture. A défaut de délai convenu entre les parties, un délai supplétif s'applique, d'une durée de trente jours à compter de la réception des marchandises ou d'exécution de la prestation demandée.

Les professionnels qui ne respecteraient pas ces dispositions encourent une amende administrative dont le montant ne peut excéder 75 000€ pour une personne physique et 375 000€ pour une personne morale avec publication envisageable de la sanction sur tous supports (site Internet de la DGCCRF, mais aussi de l'entreprise sanctionnée, organismes de presse, etc.).

DOM-TOM / Autres Pays

Règlement d'un « crédit » anticipé par virement bancaire ou acceptation des règlements par prélèvement automatique.

Crédit : Pour certains de nos services «Web Services» (CLOUD RECORDING par exemple), ou dans le cadre d'un Partenariat spécifique, le règlement d'un «crédit» d'avance peut être obligatoire. Un crédit est également possible sur demande dans le cadre des services avec accompagnement classiques. Les débits/crédits sont affichés en temps réel sur l'Extranet. Les débits enregistrés par le Studio sont effectifs et définitifs à l'acceptation de la commande et ne peuvent donner lieu à aucun recours de la part du Partenaire.

A défaut de paiement à l'échéance, les sommes dues porteront de plein droit, et sans mise en demeure, intérêt sur la base de 1,5 fois le taux d'intérêt légal et au prorata du nombre de jours de retard. Les tarifs sont révisables annuellement à chaque date anniversaire, en fonction de l'indice INSEE des "Prix à la consommation, France entière, catégories services". Base 100 Année 1990. L'indice de référence permettant le calcul de pourcentage d'augmentation étant le dernier paru avant la date anniversaire.

FRAIS ET TAXES

Tous frais de répertoire, timbres, mise en demeure, procédure de recouvrement, enregistrement, impôt et autres taxes à l'État, sont à la charge exclusive du Partenaire Distributeur. Nos tarifs n'incluent pas les droits et taxes liés à la diffusion et dus à la SACEM et autres droits voisins, payables à la première demande des services de redevances

exceptés pour nos musiques sans droits, dont les certificats sont envoyés Gratuitement aux clients finaux, à condition d'obtenir leurs coordonnées complètes et qu'ils disposent de l'autorité suffisante pour recueillir et/ou transmettre cette information en interne.

MODIFICATION DU SERVICE OU DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Nous nous réservons le droit de faire des changements sur notre Site Internet, nos procédures, et à nos termes et conditions, y compris les présentes Conditions Générales de Vente à tout moment. Vous êtes soumis aux termes et conditions, procédures et Conditions Générales de Vente en vigueur au moment où vous nous commandez une prestation, sauf si un changement à ces termes et conditions, ou les présentes Conditions Générales de Vente sont exigées par une autorité administrative ou gouvernementale (dans ce cas, cette modification peut s'appliquer aux commandes antérieures que vous avez effectuées). Si l'une des stipulations de ces Conditions Générales de Vente est réputée non valide, nulle ou inapplicable, quelle qu'en soit la raison, cette stipulation sera réputée divisible et n'affectera pas la validité et l'effectivité des stipulations restantes.

PHONE DESIGN se fait un devoir de réactualiser régulièrement les termes des présentes afin de prendre en compte toute évolution jurisprudentielle et/ou technique.

CLAUSES ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Le présent contrat, régi par les dispositions légales sur la vente à distance et en ligne, est réputé conclu au lieu d'exécution de la prestation, soit au siège social de la société PHONE DESIGN sise 9 Rue Denis Papin 10000 TROYES – France. Il est formellement convenu que le Tribunal de Commerce de Troyes sera seul compétent pour connaître des litiges qui pourraient naître en raison de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conventions et ce, même en cas de pluralité de défendeurs et d'appel en garantie.